



CHANTELOUP

ÉDITORIAL

A l'évidence, nous sommes bien dans un secteur de la Seine-et-Marne qui bouge, qui évolue, qui croît avec un dynamisme peu commun. Un hôpital neuf va se construire à nos portes sur le village voisin de Jossigny. Après de longs attermolements pour le moins spectaculaires et politiques où chaque leader politique (MM. Copé, Drut, Pagny) tirait la couverture à soi en défendant sa chapelle. Il s'avère, aujourd'hui, que la raison l'a emporté et que, d'ici à 2008, la première pierre devrait être posée entre Serris et Chanteloup. A moins qu'un retournement de situation, en provenance de Matignon, ne bouleverse à nouveau ce projet d'intérêt régional...

*

* *

En ce qui concerne la première pierre de la nouvelle sous-préfecture de Torcy, c'est fait depuis le début de l'année. La bataille menée par les élus du Val-Maubuée a tout de même et enfin porté ses fruits puisque cet équipement public, qui nous intéressera, au premier chef, ouvrira ses portes en 2006. Cette nouvelle sous-préfecture, de par sa proximité géographique, nous facilitera ainsi nos démarches et nous fera économiser le long trajet actuel de Meaux.

*

* *

La première pierre de la piscine intercommunale de Marne-et-Gondoire, quant à elle, n'est pas encore posée entre le parc des sports et le lycée Van-Dongen à Lagny-sur-Marne. Ce qui ne devrait pas tarder tout de même puisque le permis de construire sera prochainement délivré.

Les études et l'instruction du permis de construire ont nécessité plus d'un an de réflexion et de travail. Un peu moins de douze mois seront nécessaires pour construire cet équipement. Ce qui devrait permettre son ouverture à la rentrée de l'année prochaine.

*

* *

En ce qui concerne notre commune, nous n'avons ni posé de première pierre ni déposé une demande de permis de construire. Mais nous avons tout de même lancé, lors du dernier conseil municipal, la lourde et longue procédure de la construction d'une école maternelle de huit classes et le réaménagement du groupe scolaire du Loupiot actuel en école élémentaire de onze classes.

Pour l'école maternelle, située dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre, juste après l'ancien centre hippique, elle devra ouvrir ses portes le 1^{er} septembre 2008. Quant à l'école élémentaire réaménagée, son ouverture sera décalée au 1^{er} septembre 2009.

*

* *

Vous trouverez, à l'intérieur de ces pages, les commentaires sur ces projets importants et qui prouvent que notre secteur, et notre commune du même coup, sont engagés dans une voie dynamique et prospère. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Gérard Willaume

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2005

Approbation du compte-rendu du 18 janvier 2005

M. le maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du compte-rendu du conseil municipal du 18 janvier 2005.

Aucune observation n'étant formulée, les élus approuvent et signent ledit compte-rendu.

Examen et vote des taux des taxes communales

Le conseil municipal décide, par sept voix pour, deux abstentions et cinq voix contre, de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2005.

Examen et vote du budget primitif 2005

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la section « Fonctionnement » par chapitre, arrêtée comme suit : les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 462 789 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la section « Investissement » par compte, arrêtée comme suit : les dépenses et recettes s'équilibrent à 242 400 €

Le budget primitif de l'exercice 2005 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
- Investissement	242 400 €	242 400 €
- Fonctionnement	<u>1 462 789 €</u>	<u>1 462 789 €</u>
TOTAL.....	1 705 189 €	1 705 189 €

Programmation du deuxième groupe scolaire

▪ Appel d'offres pour programmiste

Le conseil décide de lancer, en date du 30 mars, sur Internet, le Moniteur et le BOAMP, suivant un marché passé par procédure adaptée, un appel à candidature pour une mission de programmation concernant une étude de programmation pour la réalisation, sur deux sites différents, à Chanteloup-en-Brie, intégrant la possibilité d'une démarche H.Q.E.

Première phase :

- d'une école maternelle de 8 classes
- d'une salle de restauration et sa cuisine
- d'une halte-garderie.

Deuxième phase :

- de la démolition et reconstruction de 3 classes élémentaires
- d'une salle de restauration et sa cuisine
- et l'aménagement de 4 classes maternelles en classes élémentaires.

▪ Appel d'offres pour Maître d'ouvrage délégué

Le conseil décide de lancer, en date du 30 mars, sur Internet et le BOAMP, suivant un marché passé par procédure adaptée, une mission de mandat de maître d'ouvrage (suivant la loi M.O.P.) pour la réalisation à Chanteloup-en-Brie, intégrant la possibilité d'une démarche H.Q.E. :

- d'une école maternelle de 8 classes
- d'une salle de restauration et sa cuisine
- d'une halte-garderie (en option)

P.L.U. : Instauration du Droit de Prémption Urbain

Le conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, d'instituer le Droit de prémption urbain sur les secteurs U1, U2, U3, Ux, AU1.a, AU1.b, AU2 et AUx du P.L.U. :

PRÉCISE que les cessions de terrains par l'aménageur dans les Z.A.C. de la Ferme-du-Pavillon et du Chêne-Saint-Fiacre ou les cessions relatives aux lots de l'aménageur EPAMarne sont

exclues du champ d'application du droit de prémption urbain et que cette exclusion est valable cinq ans, à compter de la présente délibération ;

RAPPELLE que M. le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de prémption urbain.

DIT que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en mairie durant un mois,
- qu'une mention sera insérée dans deux journaux diffusés dans le Département,
- qu'une notification en sera faite à l'aménageur EPAMarne,
- qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R. 211-3 du code de l'urbanisme.

DIT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intention d'aliéner, les acquisitions réalisées par exercice du Droit de prémption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Fonds E.C.O.L.E. : Demande de subvention

Le conseil décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention, dans le cadre du Fonds E.C.O.L.E., afin d'améliorer l'acoustique de la salle de restauration.

Réorganisation du temps scolaire

Le conseil donne un avis favorable à l'étude menée actuellement par les parents d'élèves et les instituteurs du groupe scolaire du Loupiot concernant l'éventuelle réorganisation du temps scolaire sous réserve de l'accord des deux écoles et que la Municipalité ait le temps d'examiner toutes les conséquences qui découleront de cette éventuelle réorganisation avec toutes les parties concernées.

Annexe à la convention A.O.T.

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'annexe à la convention d'occupation temporaire du logement de la ferme du Pavillon signée avec M. et M^{me} Alfredo Alvez.

Recensement de la population 2005

Le conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer à chaque agent recenseur un montant de 4,48 € par logement recensé ainsi qu'une indemnité de recensement de 658,80 € pour le coordinateur.

Création de deux postes d'assistants territoriaux

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer deux postes d'assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique, à temps non complet, et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous.

	Anc. Situat.	Création	Nouv. Situat.
ATSEA	0	2	2

Création d'un poste d'animateur territorial

Le conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'animateur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2005 et modifie le tableau des emplois comme indiqué ci-dessous.

	Anc. Situat.	Création	Nouv. Situat.
Animateur	0	1	1

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

Convention Hip Hop

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention présentée par l'association la Compagnie Sun Of Shade, pour un montant de 60 € T.T.C., l'heure de cours, pour 30 heures d'intervention, pour le C.L.A.J., à répartir sur 6 mois et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Le conseil décide qu'une participation de 2 € sera demandée par séance et par personne.

Convention financière avec la commune de Lagny-sur-Marne

Le conseil approuve, à l'unanimité, la convention de participation financière présentée par la commune de Lagny-sur-Marne et accepte la prise en charge financière des repas des agents participant à des stages de formation à Lagny, pour la durée de l'année, civile et autorise M. le maire à signer ladite convention.

Subvention à l'association sportive du Lycée Martin-Luther-King

Le conseil décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 20 € par enfant de Chanteloup-en-Brie fréquentant l'association sportive du lycée polyvalent Martin-Luther-King de Bussy-Saint-Georges, pour l'année scolaire 2004-2005, soit une subvention globale de 80 €

Service communal de la culture : tarifs cours d'anglais

Le conseil décide, à l'unanimité, d'ouvrir des cours d'anglais pour adultes, dans la mesure où huit personnes au minimum se seront inscrites et auront réglé leur cotisation et adopte les tarifs ci-dessous, pour l'année 2005 :

Le conseil décide que, pour tous les cours collectifs, dispensés

	Chanteloup-en-Brie par trimestre	Hors Chanteloup-en-Brie par trimestre
ANGLAIS		
1 H 30	85 €	95 €

dans le cadre du service de la culture et des loisirs, huit personnes minimum devront être inscrites auxdits cours et à jour de leur cotisation.

Dégrèvements assainissement 2003

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder les dégrèvements suivants sur les surtaxes d'assainissement :

NOM Adresse	Volume	Surtaxe	Montant dégrévé
MAIRIE de Chanteloup			
- Salle des Fêtes	255 m ³	0,1143	29,14
- Groupe scolaire	83 m ³	-	9,48
DE CESPEDES 45, avenue du Bois-de-Chigny	288 m ³	-	32,91
MARTIN 49, avenue de la Jonchère	563 m ³	-	64,35

Le conseil fixe, à l'unanimité, le prix du stère de bois à 40 €. Les chèques seront à établir à l'ordre du Trésor public. Les sommes perçues seront reversées à l'Amicale du personnel communal.

Démontage de l'installation d'équipements radioélectriques sur le château d'eau

Le conseil autorise, à l'unanimité, suite à la demande formulée par la société Exprimm, mandatée par la Société Infomobile, la dépose desdites installations sous réserve que les problèmes techniques soient examinés avec les autres opérateurs installés sur le château d'eau et les services techniques de la mairie et précise qu'il souhaite conserver le pylonet sur lequel est installée l'antenne TV. collective des Z.A.C. du Village et la Ferme-du-Pavillon.

Informations diverses :

• Ferme du Pavillon

M. le maire informe le conseil que ce dossier est en voie de règlement. Mais cette affaire, qui concerne essentiellement le Centre de loisirs, n'est pas simple :

1. Malfaçons dans le gros-œuvre par l'entreprise PLUMARD : ces malfaçons doivent être reprises par ladite entreprise dans le courant de la semaine prochaine.
2. Malfaçons peintures et revêtement de sols par l'entreprise VALLÉE qui avait sous-traité à l'entreprise LA COURTOISE : tous les sols sont à reprendre de même que les peintures. L'entreprise VALLÉE a dépêché un huissier qui a fait le même constat que le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'entreprise.

M. le maire indique qu'il a représenté la commune dans un jugement en référé, vendredi 25, concernant le différend entre les deux sociétés. Le Président du Tribunal a donné tort à l'entreprise LA COURTOISE et désigné un expert pour vérifier l'estimation des prix. Les travaux devraient être effectués rapidement.

3. Avenant n° 3 : les travaux importants qui ont été demandés par le bureau de contrôle SOCOTEC, ceux demandés par le maître d'œuvre, le coordinateur du chantier et le maître d'ouvrage ont entraîné des dépassements sur certains lots et, pour certains d'entre-eux, ont dépassé largement la tolérance permise par le Code de marchés publics.

Une réunion s'est tenue avec M. le sous-préfet, le coordinateur du chantier et la commune afin d'examiner ensemble la meilleure solution d'issue de cette situation.

Aujourd'hui, les transactions avec les entreprises sont achevées. L'avenant n° 3 sera ainsi envoyé au sous-préfet pour la suite administrative à donner.

Toutefois, malgré ces attermoissements et les graves erreurs du cabinet de coordination, le coût total des travaux supplémentaires pour la commune s'élève à 36 750 € et restent, malgré tout, dans l'enveloppe budgétaire initiale.

4. Les comptes prorata : suite à la désaffectation de l'entreprise PLUMARD, titulaire de la gestion du compte prorata, c'est l'entreprise A.M.T. qui s'est substituée à l'entreprise PLUMARD. Toutefois, il s'avère que A.M.T. réclame à la commune les sommes destinées au coût de l'organisation du chantier du fait que les 15 autres entreprises refusent de régler leur part considérant qu'A.M.T. réclame des sommes non justifiées et trop élevées et de façon illégale.

M. le maire indique qu'il a demandé au Cabinet VIRTZ de prendre en charge la gestion de ce compte prorata et qu'il fasse respecter les règles qui régissent la procédure.

• Maison de la Petite enfance

M. le maire informe le conseil que des travaux vont être effectués par les employés municipaux dans les locaux de la Maison Jean-Moulin afin que la halte-garderie puisse poursuivre ses activités.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Suite à l'étude qui a été effectuée pour connaître le coût d'une mise aux normes de ce bâtiment (76 225 €), M. le maire indique qu'il a rencontré le Président du Conseil général et ses collaborateurs, accompagné de M^{mes} Théault, Martin et Chauvet, pour solliciter une dérogation de 3 ou 4 ans, sans réaliser la totalité des travaux en attendant la construction de la nouvelle halte-garderie dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

Une deuxième réunion avec le personnel de l'association et les services municipaux s'est tenue au Conseil général concernant l'obtention de la Prestation de service unique (P.S.U.) auprès de la C.A.F. La P.M.I. doit, quant à elle, donner son agrément.

Au cours de cette réunion, M^{me} Gevertz, médecin de la P.M.I., a rappelé l'obligation d'avoir, dans la structure de la Petite enfance : 50 % de personnel diplômé, 25 % de personnel qualifié et 25 % de personnel non diplômé. Elle a demandé que M^{me} Chauvet, directrice de la halte-garderie, lui transmette l'organigramme du personnel actuel, le planning du personnel si extension d'horaires et un planning en cas d'absence ou de maladie. Le planning des agents d'entretien a été demandé à la mairie.

M^{me} le médecin confirme que si tous les éléments sont réunis, M^{me} Chauvet pourra poursuivre son activité en qualité de directrice de la halte-garderie.

M^{me} Quercy, conseillère générale chargée de la petite enfance, et M^{me} Gevert, médecin de la PMI, vont maintenant réexaminer le dossier afin de se prononcer.

En ce qui concerne les travaux, l'idée est de lancer quelques petits travaux d'aménagement portant particulièrement sur les chénaux (étanchéité) et les murs (remplacement de la moquette). Une prochaine réunion est prévue avec la DDASSMA, le Conseil général, la Petite enfance et la Commune.

• Propriété Leducq

M. le maire informe le conseil que les héritiers ont décidé de vendre leur propriété à un investisseur pour un montant de 610 000 €. Compte-tenu de la valeur de ce bien, la commune n'a pas pu faire valoir son droit de préemption urbain.

Afin de ne pas perturber l'équilibre des effectifs scolaires, dans l'attente de la réalisation de l'école maternelle et du réaménagement du groupe scolaire du Loupiot, la commune demandera à cet investisseur de réaliser de petits logements, y compris quelques logements sociaux. Trois à cinq pavillons devraient être également construits sur ce terrain.

Par ailleurs, l'État s'appête à vendre l'ancien centre hippique où il est envisagé de créer quelques chambres d'hôtes pour la

commune, accompagnant un petit programme immobilier. La même consigne a été passée également à l'EPAMarne de ne réaliser, dans l'immédiat, que de petits et moyens logements dans la première tranche de la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre.

• Installation de la commission « école »

M. le maire informe le conseil qu'il souhaite créer une commission « école » afin de suivre le dossier de réalisation de l'école maternelle dans la Z.A.C. du Chêne-Saint-Fiacre et la réhabilitation du groupe scolaire du Loupiot.

Composition de la commission :

Représentants des élus	Présidente : Maryse Théault Gérard Willaume Pierrette Munier Marcel Oulés Claudine Chevalier Gérard Vautrin
Représentant des enseignants	Titulaires : Catherine Ponthieux – école élémentaire Marie-Anne Sanesteban – école maternelle Suppléants : Institutrice élémentaire Institutrice maternelle
Représentants des parents d'élèves	Titulaires : Véronique Tanter – école élémentaire Isabelle Rool – école maternelle Suppléants : Alain Roblot – école élémentaire Anne Amendola – école maternelle
Représentant de la population	Claude Massard
Inspecteur d'Académie	Serge Javerlhac
EPAMarne	
Programmiste	

aujourd'hui.

LE MAIRE.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Le Maire, le conseil municipal, invitent la population, les associations et les enfants des écoles, à venir célébrer, le 60^e anniversaire de l'Armistice

le dimanche 8 Mai

Rendez-vous devant la mairie à 18 heures.

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour la traditionnelle cérémonie.

Un vin d'honneur sera ensuite servi sur la place des Droits-de-l'Homme au cours duquel une animation musicale dansante sera proposée (si la météo le permet).

APPEL HISTORIQUE DU 18 JUIN 1940

M. Gérard Willaume, Maire, et le conseil municipal, vous prient de bien vouloir honorer de votre présence la cérémonie du 65^e anniversaire de l'Appel historique du 18 juin 1940 qui se déroulera au Monument aux Morts :

Samedi 18 Juin

Rendez-vous devant la mairie
de Chanteloup-en-Brie à 18 heures :
Dépôt de gerbe, lecture de l'Appel.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie dans la salle Van-Dongen.



LES FINANCES COMMUNALES : BUDGET 2005



UN BUDGET TRÈS PRUDENT

Les volontés principales de ce budget sont de "maîtriser les dépenses et de stabiliser la dette"

Après le gros investissement de la ferme du Pavillon, le budget 2005 connaît une pause dans les dépenses d'investissement. Quelques réalisations sont tout de même en projet.

La section d'investissement atteint 242 400 €. Les opérations programmées concernent : le cimetière avec le relevage des tombes et la construction d'un columbarium et d'un petit jardin du Souvenir, l'entretien du patrimoine : écoles, petite enfance pour la modernisation de nos moyens de communication avec le renouvellement de l'autocommutateur, la mise en place d'Internet pour tous les services administratifs.

La section de fonctionnement s'élève à 1 462 789 € et reste quasiment stable.

Pour la première fois, il est impossible de transférer des fonds de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. La participation de l'État, D.G.F. (Dotation Globale de Fonctionnement) ne progresse que de 2 134 €, soit 1% malgré les transferts de charges sur les communes.

Dans ce contexte, pour boucler ce budget, il aurait fallu augmenter les trois taxes d'un minimum de 4%. Mais cela nous semblait trop après l'augmentation très importante de la fiscalité communale de l'année dernière.

En conséquence, le bureau municipal et la commission des finances ont décidé de diminuer sensiblement les charges à caractère général de façon à proposer au conseil municipal de rester à taux constants.

Il faut noter d'ailleurs que, lors du vote des taxes, les élus n'ont pas été unanimes. Certaines voix faisant remarquer qu'il aurait fallu appliquer une augmentation d'au moins de 2% pour tenir compte de l'inflation.

Dans un tel contexte, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable.

Pour appuyer ces éléments, il est nécessaire toutefois de préciser que le compte administratif 2004 présente un excédent de 105 959 € pour la section de fonctionnement mais que cette même section est déficitaire de 37 899 € pour la seule année 2004.

Pour conclure, je dirais que cette situation financière n'a rien de surprenant puisque l'étude financière de 2004 (voir *Cantu Lupi* n°143) mettait en évidence des difficultés jusqu'en 2008.

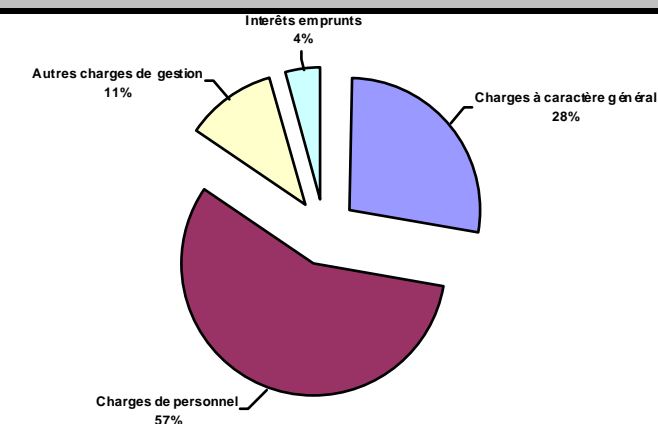
Pierrette Munier,
Adjointe au maire chargée des Finances.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	242 400 €	242 400 €
FONCTIONNEMENT	1 462 789 €	1 462 789 €
BUDGET TOTAL	1 705 189 €	1 705 189 €

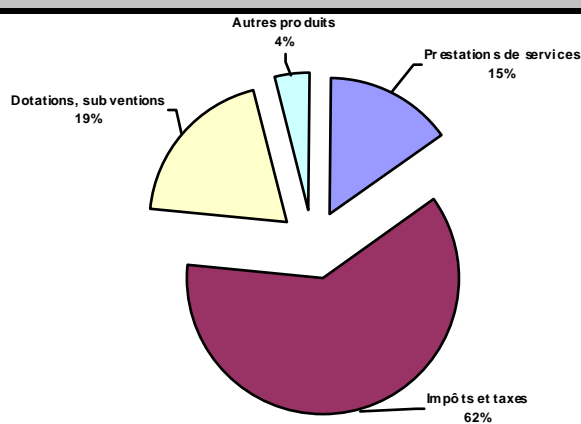
TAXES DIRECTES LOCALES	Taux	Bases d'imposition	Produit
Taxe d'habitation	18,08%	1 504 000 €	271 923 €
Taxe foncière bâti	27,82%	1 166 000 €	324 381 €
Taxe foncière non bâti	57,44%	19 300 €	11 086 €
			607 390 €

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 462 789 €

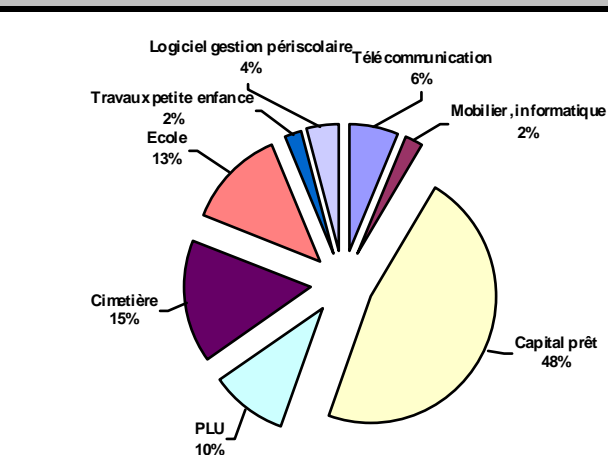


RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 462 789 €

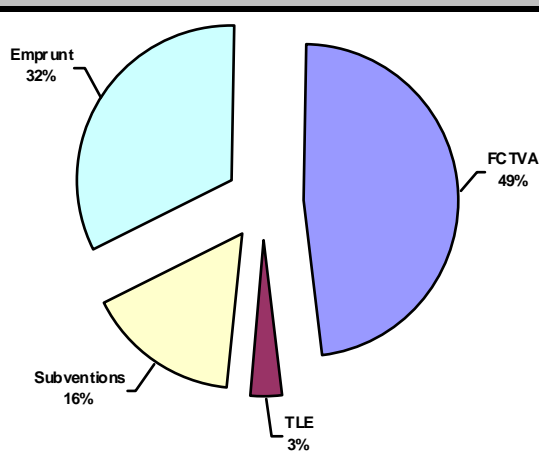


INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 242 400 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 242 400 €





29 MAI 2005

RÉFÉRENDUM SUR LE TRAITÉ INSTITUANT UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE



Le Traité constitutionnel a été adopté à l'unanimité des 25 chefs d'État ou de gouvernement, lors du Conseil européen de Bruxelles, le 18 juin 2004, puis signé à Rome le 29 octobre.

**Le référendum
sur la Constitution européenne
aura lieu le
dimanche 29 mai 2005.**



**Où trouver le texte
de la Constitution européenne ?**

Auprès de Sources d'Europe (Centre d'information sur l'Europe)

Téléphone : 01-53-85-44-12

Mail : info@constitution-europeenne.fr

<http://www.constitution-europeenne.fr/>

Ou auprès de la Mission Europe

Téléphone : 01-53-69-34-60

Mail : mission.europe@diplomatie.gouv.fr

En mairie : Texte à consulter sur place.

VOTER RESTE UN DEVOIR !

VOTE PAR PROCURATION

Les électeurs mandants (ceux qui choisissent un autre électeur pour voter à leur place) désirant voter par procuration doivent se présenter personnellement auprès du :

Commissariat de Lagny
9 allée Vielle-et-Gentil
77405 Lagny-sur-Marne
Tél. : 01.64.12.68.68

et fournir les renseignements suivants :

- donner les noms, prénoms et adresse, date et lieu de naissance et profession du mandataire (électeur choisi)
 - justifier de son identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport)
 - présenter des justificatifs de domicile (quittance de loyer, gaz, téléphone...)
 - indiquer sa profession ou situation
 - prouver son droit au vote par procuration en produisant les justifications nécessaires (carte d'électeur)
 - justifier l'absence (billet d'avion ou de train...).
- Pour l'électeur qui ne peut se déplacer (malade, infirme), faire une demande écrite en joignant un certificat médical justificatif.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES



RÉFÉRENDUM 2005 !

Les personnes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le 28 mai 2005 sont invitées à se présenter en mairie, dès maintenant, et, au plus tard, le 19 mai, dernier délai.

Avant d'effectuer vos démarches, contactez le service des élections de la Mairie qui vous communiquera la liste des pièces à fournir en fonction des cas.

**Voter est un devoir !
S'inscrire sur les listes électorales est
obligatoire !**

Arlette Masquelier,
Secrétaire de Mairie.

LA CONSTITUTION SELON PLANTU



ALLÔ SERVICE PUBLIC !

Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 14 h

3939

■ 0,12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe ■

19 MARS

CÉRÉMONIE - SOUVENIRS - DÉCORATIONS EXPOSITON



La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie a organisé une exposition sur la Guerre d'Algérie du 19 au 21 mars derniers.

Cette exposition a été ouverte lors de la cérémonie du 19 mars au Monument aux Morts célébrant le cessez-le-feu officiel de la guerre

Parmi les visiteurs, la directrice de l'école élémentaire et ses collègues ont accompagné leurs élèves à cette exposition pour leur faire découvrir cette tragique page d'histoire pour les deux peuples.

Durant la cérémonie, deux de nos concitoyens, MM. Robert FILOCHE et Robert MINELLE, se sont vu remettre par le colonel LEMAIRE diverses distinctions et médailles commémorative en reconnaissant ainsi leur état de service et d'intervention en Tunisie et en Algérie.

Le Maire, le conseil municipal ainsi que les diverses personnalités présentes ont salué et remercié nos deux récipiendaires.



d'Algérie. Dépôt de gerbes, prises de paroles, minute de recueillement ont ponctué cette cérémonie.

Tant pour cette cérémonie que pour l'exposition, une forte représentation d'Anciens combattants et un nombreux public avaient tenu à être présents ce 19 mars et les trois jours qui ont suivis lors de l'exposition.



ELLE A FAIT DES PETITS



Il y avait déjà la louve qui surveillait l'entrée Nord du village dans le bois de Chigny. Assurément, se sentant un peu seule, elle s'est absentée un moment, durant ce rigoureux hiver et a rencontré son compagnon Wolf. Puis, subitement, Chanteloup s'est trouvé, aux premiers rayons de soleil, envahi par une meute de loups.

Alors, cette fois, le bourg est cerné. Il y en a partout.

Ils guettent les allées et venues aux entrées de la cité. (S'ils pouvaient mordrent, soit-dit en passant, les fugitifs, furtifs – ou les fautifs – qui traversent trop vite Chanteloup, nous ne pourrions que les remercier, nos braves loups.)

En tout cas, merci à nos ouvriers communaux qui ont voulu, à travers cet animal emblématique, apporter un plus à la qualité paysagère de notre village.

Merci au directeur des services techniques de Lagny-sur-Marne qui nous a prêté les modèles.

LE MAIRE.



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Courrier adressé à M. Dominique de Villepin, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Libertés locales par M. Jean Calvet, délégué du Président, Conseiller général du canton de Thorigny-sur-Marne.



JEAN CALVET
DÉLÉGUÉ DU PRÉSIDENT
CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON DE THORIGNY-SUR-MARNE

Melun, le 8 février 2005

Monsieur Dominique de VILLEPIN
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure
Et des Libertés locales
Place Beauvau
75800 Paris

Monsieur le Ministre,

Les chiffres concernant les actes de délinquance viennent d'apparaître en Seine et Marne. Ceux-ci font apparaître une baisse des délits dans certains domaines. On ne peut que se féliciter de ce léger infléchissement en matière d'actes délictueux.

Néanmoins nous devons prendre en compte « le sentiment d'insécurité qui reste toujours présent ». Il faut admettre que les territoires seine et marnais ne sont pas tous égaux en matière de présence des forces de l'ordre. De nombreux faits divers récents (braquages, affrontements de bandes, vols avec violence...) doivent pondérer la réalité de ces chiffres.

Les efforts de lutte contre toutes les formes de délinquance doivent être poursuivis. Pour réaliser ces objectifs, les services de police ont besoin d'un réel soutien de la part de l'Etat.

Malheureusement, je constate une baisse du personnel en zone police. De nombreux commissariats ne voient pas leurs effectifs renforcés bien au contraire. Ceux-ci subissent une diminution liée à des facteurs divers. Il suffit d'examiner la situation des commissariats (de Villeparisis, Chessy, Lagny sur Marne, Pontault-Combault...) pour vérifier mes propos.

A Moissy-Cramayel, un nouveau commissariat doit voir le jour, mais il semble que les effectifs nécessaires ne soient pas au rendez-vous.

Je souhaiterais connaître les dispositions prévues dans les zones de police du département de Seine et Marne pour le renforcement des effectifs en personnel (policiers, officiers et sous officiers) ainsi que les prévisions en matériel au titre de l'année 2005. Une dotation suffisante en personnel et matériel devrait permettre, aux fonctionnaires concernés, d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions et de garantir leur propre sécurité.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean CALVET

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
77010 MELUN CEDEX
TEL. : 06 80 47 25 53
FAX : 01 68 61 73 50

UN DE PLUS(VIALES) *

DANS le cadre de l'enquête publique (fin des années 80), prévoyant l'urbanisation de Bussy-Saint-George, figurait, entre autre, le réseau d'écoulement des eaux pluviales de cette nouvelle ville.

A l'époque, j'étais intervenu auprès de l'EPAMarne et du maire de Bussy pour demander l'installation du bassin d'orages, prévu initialement dans l'extension du golf Guermantes-Bussy, sur le ru de Gondoire.

A la suite des études, il s'est avéré que ce bassin pourrait, à terme, intéresser également l'extension de notre village. Il a donc été décidé que ce bassin serait positionné à cheval sur le ru et sur les communes de Bussy et de Chanteloup. Ce bassin sera du même type que celui qui est en cours de finition à Montévrain et proche du Centre hippique des Corbins.

Les travaux de cet équipement, selon l'information récente de l'EPA-Marne, vont démarrer en mai prochain. Les aménagements paysagers qualitatifs seront réalisés au cours de la période de plantation 2005-2006.

A terme, à n'en pas douter, ce site deviendra une étape de promenade privilégiée pour tous les habitants du secteur. Il sera un élément supplémentaire du maillage environnemental que la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire est en train de mettre en place par la réalisation de liaisons douces, de Rentilly à Chanteloup, en passant par les vallées de la Brosse, de la Gondoire, du bois de Chigny, des bassins d'orages du secteur et enfin des sites patrimoniaux des communes reconnus en tant que tels.

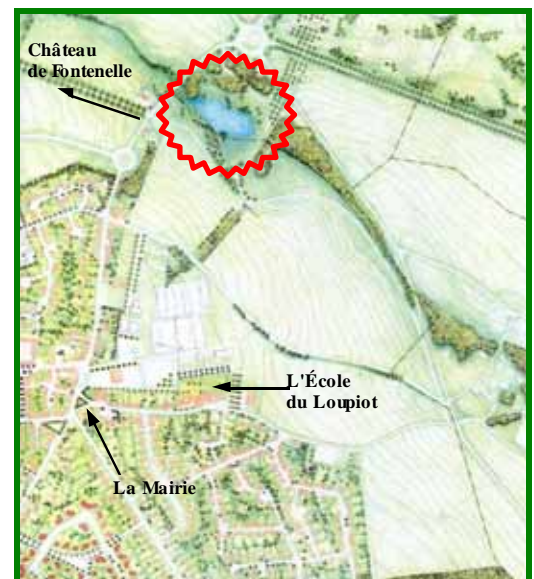
Un espoir qui devrait, nous l'espérons et nous y croyons, enrichir ce vaste dispositif, est celui de voir pris en compte la reconstruction du lavoir de « la Petite Jonchère »...

Trois autres bassins d'orages, de dimensions différentes, viendront, à Chanteloup, compléter ce dispositif technique et environnemental. Le premier se situera au carrefour de Montévrain ; le deuxième – dans le même

temps (2006-2007) – sur la plaine du Champ-Mallard, et un troisième, en dessous du Parc d'activités du Gasset, à la hauteur de la place des Artisans.

L'urbanisation a tout de même des côtés positifs ! Non ?..

LE MAIRE.



* Un peu tiré par les cheveux !..

RECENSEMENT 2005 DE LA POPULATION



Les agents recenseurs remercient vivement les Chanteloupiens pour leurs amabilités lors du recensement de la commune qui s'est déroulé du 20 janvier au 29 février dernier.

En effet, malgré quelques réticences pour certains, c'est avec beaucoup de gentillesse que nous avons été accueillis.

Encore merci.

Officieusement nous sommes 1866 habitants à Chanteloup-en-Brie.

Nous connaissons le chiffre officiel en septembre.



Les agents recenseurs de la commune de Chanteloup-en-Brie.

AU NOM DE LA FAMILLE

" La femme donne la vie, l'homme donne le nom" : c'est ce principe, de tradition féodale liée à la transmission des biens aux générations suivantes par le mâle ou le patriarche, qui prévaut dans notre société. Depuis le

1^{er} janvier 2005, une nouvelle loi relative au nom de famille, substituée à la notion de "patronyme" celle de "nom de famille". Celui-ci figurera désormais dans le corps même de l'acte d'état civil et fera l'objet d'une mention de la déclaration commune de ce choix. Les parents devront conjointement par écrit, lors de la naissance du premier enfant, l'attribution :

- du nom du père,
- ou nom de la mère,
- de leurs deux noms accolés dans l'ordre qu'ils détermineront librement, dans la limite d'un nom pour chacun d'eux.

A défaut de choix par les parents ou en cas de désaccord, l'enfant portera automatiquement le nom de son père. Dans tous les cas, le nom dévolu au premier enfant d'un couple vaudra pour tous les enfants communs à naître.



Pour les enfants de moins de un an

Pendant 18 mois à compter du 1^{er} janvier 2005, les parents titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, pourront demander, pour l'aîné de leurs enfants communs, né à partir du 2 septembre 1990, l'adjonction du nom du parent qui ne lui a pas transmis le sien.

La faculté de choix ou d'adjonction de nom ne peut être exercée qu'une seule fois.

Arlette Masquelier,
Secrétaire de Mairie.

LE RECENSEMENT

16 ans c'est l'âge du recensement !



Pensez à vous faire recenser à la mairie de votre domicile

Filles et garçons de 16 ans et de nationalité française, faites-vous recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire à la mairie de votre commune. Le recensement est un acte citoyen volontaire qui vous donne des droits (participation à la journée d'appel de préparation à la défense, inscriptions aux examens et concours soumis à l'autorité de l'État dont le permis auto et moto, le CAP, le Baccalauréat...).

Pour plus d'informations, téléphonez au Bureau du Service National de Paris Tél. : 01-44-64-24-06.

**ATTENTION !
CETTE OBLIGATION
NE DOIT PAS ÊTRE
NÉGLIGÉE !**

INFORMATIONS DE LA SOUS-PRÉFECTURE

DELIVRANCE DES PASSPORTS ET CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

DEPART EN VACANCES: PENSEZ A VOS PAPIERS.

Vous avez prévu cette année de partir à l'étranger. Il vous faut être titulaire :

- soit d'une **carte nationale d'identité** en cours de validité pour : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la Grande Bretagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Liechtenstein, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Turquie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Malte et Chypre,



- soit d'un passeport en cours de validité pour les autres pays.
ATTENTION pour les ETATS-UNIS, vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique, soit d'un passeport ancien modèle avec visa.
Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.



L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un certain délai, incompressible en raison de l'afflux des demandes en périodes de congés.

Les services de la sous-préfecture peuvent recevoir les demandeurs à titre exceptionnel et pour un motif d'urgence dûment justifié. Les critères de l'urgence sont les suivants : maladie ou décès d'un proche à l'étranger sur présentation d'un justificatif de déplacement professionnel imprévu qui ne peut être différé, sur présentation d'une invitation à un colloque d'un convocation à une réunion ou d'une attestation d'employeur.

Dans votre intérêt" pour un meilleur service, n'attendez pas le dernier moment . Pensez dès maintenant à effectuer les démarches auprès de votre mairie.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE

Dans le cadre de la réforme de l'Assurance Maladie, les assurés seine-et-marnais ont reçu, ou vont recevoir jusqu'au mois d'avril 2005, un formulaire de "déclaration de choix du médecin traitant". Ce dispositif ne concerne que les assurés et bénéficiaires de plus de 16 ans. Chaque personne peut choisir son propre médecin.

Les assurés (et bénéficiaires) ont jusqu'au 1^{er} juillet 2005 pour compléter et signer ce formulaire avec le médecin traitant.

Le document dûment rempli est à déposer à la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne ou à retourner à l'adresse postale unique :

Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de Seine-et-Marne
77605 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03.

Pour toute question relative à la réforme, un numéro national est mis à la disposition des assurés du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures :

0 820 77 33 33 (0,118 €/min)

BRÛLAGE A L'AIR LIBRE INTERDIT

(arrêté municipal n° 2003.04.27 du 15 avril 2003)



Le règlement du Code sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des déchets végétaux ou de toute nature.

Les déchets de tontes de gazon, de tailles de haies ou d'arbustes, peuvent être déposés sur le trottoir le jour de ramassage des ordures extra-ménagères. Ces déchets végétaux doivent être emballés dans des sacs en plastique n'excédant pas 30 kg. Les branchages importants devant être quant à eux liés en fagots ne dépassant pas 1,50 m de longueur et déposés à la déchetterie de Saint-Thibault.

INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

A l'attention de tous les détenteurs de téléphone portable

Un correspondant laisse un message afin que vous le rappeliez au : **06.07.74.52.41.**



N'appellez surtout pas ce numéro ou vos factures augmenteront sans commune mesure.

Cette information communiquée par l'Office centrale de répression du banditisme est à diffuser le plus largement possible.

Depuis quelques temps, des escrocs ont trouvé un système pour utiliser frauduleusement vos portables. Ils vous appellent sur votre GSM, et se présentent comme le

« **Provider** » **Orange, SFR, Bouygues**, auquel vous êtes abonnés, ils demandent ensuite de composer un code qui est le 09 en vous expliquant qu'ils s'agit de vérifier le bon fonctionnement de votre portable.

NE COMPOSEZ SURTOUT PAS CE CODE ET RACCROCHEZ IMMÉDIATEMENT.

Ils disposent de l'outillage permettant grâce à ce code de lire votre carte SIM.

Il ne leur reste alors plus qu'à créer une nouvelle carte.

Cette fraude se pratique à grande échelle, il est donc nécessaire de faire suivre cette information très rapidement au plus grand nombre

de personnes de votre entourage, particuliers, entreprises, etc.

Et aussi ATTENTION !

Si vous avez un appel téléphonique sur votre téléphone portable et que « ACE » s'affiche, ne répondez pas, annulez l'appel. C'est un virus qui détruit la carte SIM, et endommage : le portable. Ceci a été confirmé par Motorola, Sagem et Nokia...

VOL DE PORTABLE

Pour obtenir le numéro de série de votre téléphone portable, tapez ceci sur votre téléphone :

*** # 0 6 #**

Un code à 15 chiffres s'affiche alors à l'écran.

Ce code est unique. Inscrivez-le et conservez-le précieusement.

Si votre téléphone est volé, téléphonez à votre opérateur et donnez-lui ce code.

Votre téléphone pourra alors être complètement bloqué, même si le voleur change la carte SIM.

Vous ne récupérerez probablement pas votre téléphone, mais vous êtes néanmoins assuré que quiconque vous le vole ne pourra en aucun cas s'en servir.

Si chacun prend cette précaution, le vol de téléphone portable deviendra inutile.

Les Missionnaires du Cœur



Les Missionnaires du Cœur ont heureux de vous informer que, conformément aux termes de la convention qu'ils ont signée avec la commune de Chanteloup-en-Brie, le conteneur placé sous le préau de la mairie a permis de collecter en 2004 : **3 480 kg de vêtements.**

Ils vous remercient de votre collaboration qui leur a permis de maintenir leur personnel au travail malgré une conjoncture économique très difficile.

URBANISME

VOTRE HABITATION...

COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Le dossier complet doit être déposé en mairie, en 4 exemplaires minimum.
Toutes les pièces et plans doivent être datés et signés.

Voulez-vous construire ou agrandir votre habitation ?

Lisez attentivement ce qui suit avant de déposer votre demande et vérifiez que votre dossier est bien complet en cochant les cases (les chiffres entre parenthèses renvoient aux paragraphes de l'article).

Ces pièces doivent toujours être fournies :

- ➔ Le formulaire de permis de construire (à retirer en mairie) dûment complété et signé par le demandeur et éventuellement par l'architecte (12)
- ➔ Le plan de situation (1)
- ➔ Le plan de masse (2)
- ➔ Des vues en coupe du terrain et de la construction (3)
- ➔ Les plans de toutes les façades et niveaux (4)
- ➔ 2 photos au moins de la situation actuelle du terrain (5)

Deux pièces supplémentaires permettant d'apprécier l'insertion du projet dans l'environnement :

- ➔ Le document graphique (6) et
- ➔ La notice d'insertion paysagère (7)

Elles doivent être fournies dans l'un des 3 cas suivants :

- Si le projet est soumis à obligation de recours à un architecte,
- Si le projet est situé en zone naturelle de la commune, c'est-à-dire en dehors d'une zone urbaine ou d'une partie actuellement urbanisée,
- Si le projet est situé dans une zone de protection de monument historique ou un site naturel classé ou inscrit.

Il doit permettre de récupérer rapidement le projet dans la commune. En cas d'utilisation de couleurs (surligneur, feutre), tous les exemplaires doivent être originaux.

Ce plan doit comporter :

- La localisation exacte
- L'orientation,
- Les voies de desserte,
- L'indication de l'échelle.



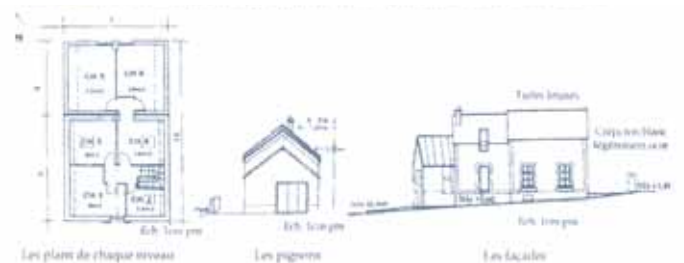
Le plan doit être coté et légendé. En cas d'utilisation de couleurs (surligneur, feutre), tous les exemplaires doivent être originaux.

3] Vue en coupe du terrain et de la construction



Une coupe du terrain Sud - Nord précisant l'implantation de la construction et l'adaptation au relief existant.

4] Les plans de toutes les façades et niveaux



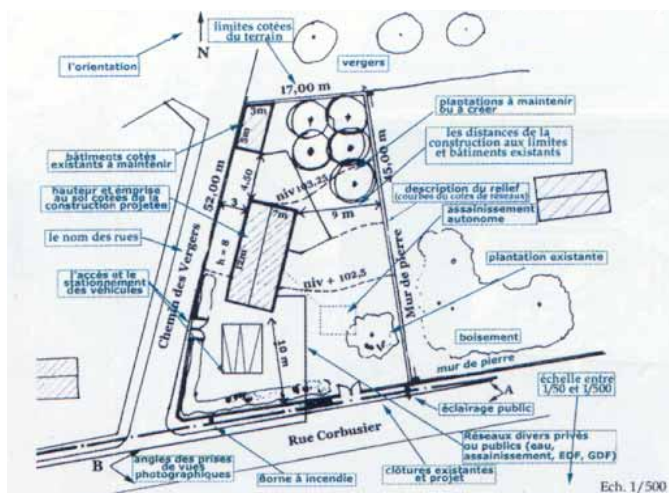
indicateur des couleurs et des matériaux.

En cas d'extension ou d'aménagement des constructions existantes, fournir les plans avant et après travaux.

5] Les photos

Deux photographies minimum originales et de préférences, en couleur (par exemplaire de dossier).

2] Le plan de masse





Photographies en plan rapproché (vue A)

situation à l'achèvement des travaux et la situation à long terme.)



dans le paysage proche, la végétation et les bâtiments existants.

Photographies du site en plan large (vue B)

Pour apprécier la place du projet dans le paysage et évaluer sa future intégration aux maisons environnantes et le type d'occupation des parcelles contiguës.

6] Le document graphique

Avez-vous imaginé votre projet une fois construit ?

Quel sera le résultat final par rapport au paysage, à la végétation, aux maisons environnantes, au bâtiment existant que vous agrandissez, etc. ? Afin de visualiser l'impact de votre projet et son insertion dans l'environnement ainsi que le traitement des accès et des abords, il vous sera demandé, dans certains cas particuliers, de faire un petit travail de simulation. A l'aide d'un photo-montage (les photos que vous fournissez peuvent être utilisées), un croquis ou toute autre représentation graphique, représentez la construction achevée ainsi que les clôtures, plantations, etc., tels qu'ils se présenteront sur le terrain et par rapport à ce qui les entoure.

(Utilisez une vue large et non pas une image qui ne montre que le terrain où s'implante la construction. Lorsque le projet comporte la plantation d'arbres de hautes tiges, les documents graphiques devront faire apparaître la

7] La notice d'insertion paysagère

En complément des photos et du document graphique, une notice décrivant votre projet devra être fournie.

Cette notice décrit le paysage : relief, cours d'eau, plantations, hauteur et nature des constructions voisines, types de matériaux, etc. Cette notice justifie l'intégration du projet dans l'environnement existant : elle expose les moyens mis en œuvre pour insérer correctement le projet dans l'environnement (choix d'implantation, de volumétrie, de matériaux, de plantations etc.) et celle qui permet de mesurer son impact visuel.

8] Assainissement non collectif

Si vous envisagez la mise en place d'un dispositif d'assainissement individuel, renseignez-vous auprès de la mairie aux heures de permanences (voir ci-dessous).

9] Calcul de la SHON

Se reporter à la fiche d'aide au calcul.

- 1- Additionner les surfaces de chaque niveau (murs compris),
- 2- Déduire les surfaces de trémies d'escaliers,
- 3- Déduire les surfaces de combles et sous-sols dont la hauteur est inférieure à 1,80 m,
- 4- Déduire les surfaces de garage et les caves en sous-sol sans ouverture sur l'extérieur (seules les prises d'air sont autorisées),
- 5- Déduire 5 % de la surface totale restante (pour les locaux d'habitation seulement).

10] Les architectes à votre service

Le recours à un architecte est obligatoire pour toute construction

ou extension d'un bâtiment portant la surface hors œuvre nette (SHON) à plus de 170 m². Il est obligatoire si vous n'êtes pas un particulier construisant pour lui-même (ex. : SCI, sociétés...).

Toutefois, nous vous conseillons de contacter un architecte dans tous les cas.

Tous les plans doivent être établis par l'architecte et comporter sa signature.

9] Sécurité, accessibilité, environnement

La sécurité incendie, la prévention des accidents domestiques, l'accessibilité pour les personnes âgées ou handicapées, la qualité environnementale (isolation, énergie, ventilation, matériaux de construction...) ne sont pas contrôlés dans le permis de construire. Soyez exigeants dans le respect des normes, demandez éventuellement un label de qualité et faites appel à des professionnels compétents.

Service urbanisme de la Mairie de Chanteloup-en-Brie



Heures d'ouverture :

Lundi 17 heures à 19 heures

Mercredi 9 h 30 à 12 heures
..... 14 heures à 17 heures

Vendredi 9 h 30 à 12 heures

Tél. : 01-64-12-74-52

Mail :

urbanisme@mairie-chanteloup-en-brie.fr

Monique Jabaud,
Responsable de l'urbanisme.

SOUS-PRÉFECTURE : UNE TROP LONGUE ATTENTE

Après les premiers coups de pelle en juin dernier, le chantier de construction de la future sous-préfecture de Torcy va bon train. Espérée depuis treize ans, elle devrait ouvrir ses portes au cours du premier trimestre 2006. C'est une aubaine pour tous les habitants de l'arrondissement qui n'auront plus à se rendre jusqu'à Meaux pour effectuer leurs démarches administratives. C'est un soulagement pour les élus locaux à l'image de Daniel Vachez qui n'a pas ménagé ses efforts depuis 1993 pour que cet équipement sorte de terre. Interview :



« **Pouvez-vous, Monsieur le maire, nous rappeler l'historique du dossier de la sous-préfecture ?**

Daniel Vachez : La réalisation d'une sous-préfecture à Mame-la-Vallée a été mon cheval de bataille dès mon arrivée à la présidence du San du Val-Maubuée. Déjà les administrés souffraient de l'engorgement de celle de Meaux. En 1993, la décision est prise par l'État, et Noisiel était même retenue pour l'accueillir.

La ville aurait regroupé dans un périmètre réduit un véritable pôle administratif avec la Chambre régionale des comptes et le Commissariat, à proximité du RER. L'emprise de terrain avait été délimitée entre le Cosom et la Chambre régionale. Mais pour des raisons politiques, le député-maire UDF de Torcy, Gérard Jeffray, est intervenu avec force auprès du gouvernement issu de la même majorité que lui, pour que cette sous-préfecture voit le jour dans sa ville.

Il a obtenu le déplacement mais pas le financement de ce projet. Il n'y avait même pas une enveloppe budgétaire pour le concours d'architecte. Nous avons perdu beaucoup de temps et la situation des administrés ne s'améliorait pas, bien au contraire.



avez dû relancer le dossier ?

Daniel Vachez : Il fallait le faire aboutir. Ma priorité n'a pas été de faire revenir le projet à Noisiel, mais de le

réaliser. Dès lors, le dossier a avancé. L'appel à candidature pour les architectes a été lancé.

Dans le budget 2002 de l'État, les crédits pour commencer les travaux à l'automne avaient été votés. Mais, M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur à l'époque, décida de déplacer les crédits sur d'autres projets. Nous avons à nouveau perdu un temps précieux. Néanmoins, les travaux finirent par débuter en juin 2004. Il aura fallu treize ans de délais entre la prise de décision et la réalisation de la sous-préfecture. Les administrés ont été les otages de décisions politiques.

Quel rôle va jouer cette sous-préfecture ?

Daniel Vachez : La sous-préfecture va permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches dans de bonnes conditions, à proximité de chez eux et dans des délais enfin raisonnables. C'est aussi la présence sur notre territoire d'un représentant de l'État, le sous-préfet, qui sera attentif, je l'espère, à la qualité du fonctionnement des services publics de l'État, et saura prendre en compte la réalité du terrain.

Il faut éviter en effet un trop grand décalage entre la réalité statistique de certains ministères et celle du terrain. La Ville nouvelle souffre d'un niveau insuffisant de services publics d'État au regard de sa croissance démographique. Il va falloir que l'on finisse par s'en préoccuper.

Dès l'arrivée du sous-préfet, je ne manquerai pas de l'alerter notamment sur le sous-effectif de notre commissariat. Voilà, un autre dossier que je souhaite faire évoluer...»



Un équipement de qualité au service des administrés

Plus grand département de l'Ile-de-France, la Seine-et-Marne collectionne les records : plus jeune en terme de population, plus forte expansion démographique et plus grande sous-préfecture de France avec 600 000 administrés, celle de Meaux, qui regroupe la moitié de la population départementale. Avec comme conséquence un autre record : celui de l'engorgement...

Dès 2006, pas moins de 345 000 administrés dépendront de la nouvelle sous-préfecture de Torcy. Cela correspond à la population du cinquième arrondissement, qui a vu le jour dès 1993, après Melun, Fontainebleau, Provins et Meaux et qui englobe les pôles de développement que représentent le Val-Maubuée et le Val-d'Europe. Cet arrondissement comprend 10 cantons soit 43 communes.

Le bâtiment est situé en bas de l'avenue Gérard-Philippe à proximité de la gare RER de Torcy. La superficie globale du projet est de 9 000 m². Le bâtiment est construit sur 2 500 m² et est organisé sur trois niveaux. Le reste sera utilisé par le parking et par un vaste jardin public, limitrophe du Parc du Segrain.

Son architecture s'apparente à une grande loge vitrée horizontale, striée de larges bandeaux en béton supportant au second plan une alternance de vitrages clairs et translucides.

Quatre-vingt fonctionnaires feront vivre dans cette structure au quotidien auprès du sous-préfet. Les services ouverts au public concerneront les cartes grises, les permis de conduire, les passeports, les résidents étrangers, les relations avec les collectivités locales (urbanisme, marchés publics, budget...) et les affaires interministérielles (politique de la ville, logement...).

EN 2006 : UNE PISCINE INTERCOMMUNALE

Pour répondre aux attentes et aux besoins d'équipement éducatif et sportif de la communauté d'agglomération (80 000 habitants à l'horizon 2015), Marne-et-Gondoire va se doter de son centre nautique, entre le parc des sports et le lycée Van-Dongen. Après la phase d'étude, par le SIECARL* entre 1995 et 2002, le concours pour choisir l'architecte fin 2001, la reprise du projet par Marne-et-

Gondoire à cette même période, le vote en conseil communautaire d'octobre 2003, il aura fallu près de dix ans pour que ce rêve devienne réalité.

Gratuité pour les classes maternelles et élémentaires

Un nouvel équipement s'imposait. La piscine de Lagny-sur-Marne fermera ses portes en 2006. Créée en 1969, recouverte en 1972, la décline de la fréquentation s'est accentuée au fil des ans, concurrencée par des structures comme la piscine de Pontault-Combault. Pour Alain Gadan, adjoint au Maire au Sport, "c'est un équipement nautique de 30 ans, trop petit, inadapté au nouveau bassin de population. En 1969, elle était parfaite pour 12 000 habitants. Aujourd'hui, nous ne sommes capables ni d'accueillir l'ensemble

des scolaires, ni de proposer des activités de loisirs périphériques à l'apprentissage de la natation, relaxation, jeux, bassins pour les tout-petits"...

Sur un plan pédagogique, Marne-et-Gondoire soutient les objectifs du Rectorat de Créteil : l'ensemble des élèves entrant en 6^e doivent savoir nager. La priorité des créneaux scolaires sera donnée aux CP, CE1 et CE2 avec un accompagnement optimal fourni par le centre nautique incluant encadrement et enseignement. Plus de 2 500 élèves seront concernés. Plus généralement, la gratuité sera accordée pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires, et un tarif préférentiel aux sept collèges et 3 lycées de Marne-et-Gondoire.

* Syndicat intercommunal d'étude du complexe aquatique de la région de Lagny, 13 commune des secteurs III et IV de Marne-la-Vallée.

La piscine en chiffres

- 5 bassins.
- 1 bassin sportif de 375 m².
- 6 lignes d'eau de 25 m², profondeur minimale 2 m.
- 1 bassin d'apprentissage de 200 m².
- 1 pataugeoire de 30 m² pour les tout-petits.
- 1 bassin ludique de 150 m².
- 1 bassin extérieur de 150 m².



UN CENTRE DE VIE NAUTIQUE

Marc Mimram, l'architecte et ingénieur du Centre nautique de Lagny-sur-Marne, répond à nos questions

Quels sont les choix architecturaux de la future piscine intercommunale ?

Marc Mimram : J'ai d'abord essayé de tirer profit de la topographie du lieu*. Au nord, dans la profondeur du terrain, nous profiterons au maximum du panorama sur la vallée de la Marne et son bois de Chigny. Dans la largeur, l'usage de grandes baies est proscrit vers le lycée, pour éviter les vues plongeantes sur les bassins ; nous y installerons donc les vestiaires. Nous faisons le choix de la lumière naturelle changeante du sud-ouest et d'ouvrir une perspective sur la coulée verte de la vallée. La structure jouera sur la transparence et les réverbérations.

Grâce à de larges verrières et une toiture plissée agissant comme un capteur, le plaisir de nager devrait être accentué. Je crois beaucoup aux effets cumulés de la lumière et de l'acoustique pour créer une ambiance sereine.

Quelles seront ses spécificités ?

Marc Mimram : Il y a l'extension du bassin ludique vers le bassin extérieur, par un bras de rivière artificielle. Nous avons favorisé aussi la mixité des usages. Les piscines aujourd'hui ne sont pas dédiées uniquement au sport ou aux scolaires, elles intègrent toute la diversité des activités aquatiques. Pour que cette cohabitation soit paisible, il n'y aura pas de jeux bruyants, pas de débauche d'équipements, mais plutôt une juxtaposition des ambiances grâce aux bassins : sportif, apprentissage, ludique et la pataugeoire. Enfin, l'efficacité primera pour les vestiaires et les sanitaires. Le parcours jusqu'aux bassins sera court, lisible, normé pour des questions d'hygiène, les pieds mouillés ne devant jamais croiser les secs, et les douches déboucheront au centre du complexe. Encore une concession à la qualité de ce lieu de vie !

* Entre le parc des sports et le lycée Van Dongen.

ÉDUCATION NATIONALE

Savoir nager

à la rentrée en 6^e()*

Les activités aquatiques sont un élément fort du programme de l'éducation physique et sportive en France.

Les diverses enquêtes de l'Éducation nationale montrent que la natation est l'un des sports les plus pratiqués dans le premier et le second degré.

Pour son utilité d'abord : savoir nager est un élément essentiel de la sécurité des enfants ; ensuite pour la diversité des pratiques culturelles en milieu aquatique et des loisirs de pleine nature. A la sortie du cycle élémentaire, les enfants doivent, selon les textes officiels, pouvoir parcourir 15 m en eau profonde sans brassière et sans appui.

(*)Circularaire sur l'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et second degré du 13 juillet 2004.



A la Ferme du Pavillon : un espace du temps libre **les Chanteloupiens prennent possession des lieux !**

Les témoins du passé agricole de notre région, en grande partie vouée à l'urbanisation, ne sauraient disparaître de notre paysage... Ils trouvent juste une nouvelle vocation !



N o u v e l équipement socioculturel de la commune de Chanteloup-en-Brie, la Ferme du Pavillon en est un bel exemple !..

Les anciens corps de ferme, aujourd'hui cernés par les logements, ont été profondément remaniés afin d'abriter diverses activités socioculturelles... Des bâtiments qui accueillent aujourd'hui leurs premiers utilisateurs.

Inaugurée voici peu, après sa transformation en équipement communal à vocation ludique et intergénérationnelles, la « Ferme du Pavillon » souffrait encore de quelques réserves empêchant sa réception définitive et sa mise en service effective. Au gré de l'achèvement des

travaux et de la levée de ces réserves, les superbes locaux aménagés en ces lieux entrent peu à peu en activité. Mercredi 9 février 2005, les élus municipaux - M. Gérard Willaume, maire, en tête - avaient ainsi le plaisir d'installer les premiers utilisateurs : adolescents et aînés de la commune, à travers les structures CLAJ (Centre Local d'Animation Jeunesse) et Club du Moulin !

Carole Pradère, responsable du CLAJ, et Stéphane Bonneville, animateur du centre, comptent aujourd'hui 45 jeunes Chanteloupiens (âgés de 11 à 18 ans) inscrits au mois, avec un total de 65 pré-ados et adolescents concernés. Les mercredis et samedis, en période scolaire, une quinzaine de garçons et filles fréquentent assidûment cette structure. Pour ces vacances de février, Carole et Stéphane ont inscrit animations Tags, créations qui ont été exposés du 11 au 20 mars, ainsi que cours de

hip hop (qui se prolongeront jusqu'à la Fête de la musique).

Prochain projet, programmé en prévision de l'été prochain : le lancement d'un atelier « chantier jeunes. » Grâce aux petits travaux d'intérêt communal qui vont leur être proposés, ces pré-ados et ados vont pouvoir obtenir une « bourse loisirs » utilisable au gré des activités mises en place tout au long de l'année. Le centre, qui a également vocation éducative, a en outre pour projet un travail sur la violence à l'école... Laquelle violence apparaît dès le CM2 à travers de nouveaux « jeux !.. ».

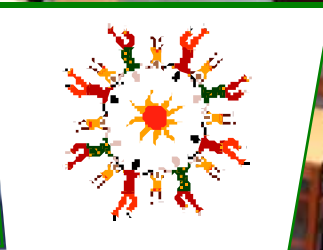
A deux pas des jeunes (de fait seule une cloison mobile les sépare...),



Jean-Claude Mathon compte 168 adhérents au sein du Club du Moulin qu'il préside. Des Aînés qui viennent, pour nombre d'entre eux, de communes voisines. Une intercommunalité bien comprise renforcée d'un partenariat étroit avec le club « Arc en ciel » de Conches-sur-Gondoire, qui facilite l'organisation des sorties en car (12 par an, organisées en alternance par Conches et Chanteloup) et du voyage annuel.

J.M. Source : "la Marne".

PRÉ-ADOS, ADOLESCENTS ET ÂÎNÉS SE PARTAGENT LES PREMIERS LOCAUX DE LA FERME DU PAVILLON



Reportage photos : Virginie Faveron.

LES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2005-2006

École maternelle :

Samedi 21 mai 2005 de 8 h 30 à 11 h 30.
Samedi portes ouvertes : 4 juin 2005 de 9 heures à 11 heures (accueil et informations pour les parents des futures petites sections).

École élémentaire :

Samedi 21 mai 2005 de 8 h 30 à 11 h 30 et mardi 24 mai 2005 de 13 h 30 à 16 heures.



SE MUNIR :

- Livret de famille,
- Fiche d'inscription mairie (pour les nouveaux élèves),
- Certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école),
- Carnet de santé.

Maryse Théault,
*Adjointe au maire,
déléguée à la petite-enfance.*

INSCRIPTION A LA HALTE- GARDERIE



Le nombre de places de la halte-garderie étant limité, pensez à inscrire vos enfants dès maintenant pour la rentrée de septembre.

Mme Chauvet.

ASSISTANTES MATERNELLES DECHANTELOUP-EN-BRIE



La liste des assistantes maternelles de Chanteloup-en-Brie est à votre disposition en mairie. Une copie vous sera donnée sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie (voir dernière page du "CL").

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

L'association tutélaire de Seine-et-Marne a lancé un service d'écoute et de conseil destiné aux familles confrontées au problème de la tutelle familiale.

SERVICE AUX FAMILLES

Tél. : 0820 332 333

**Permanence lundi et jeudi
de 14 à 17 heures et sur rendez-vous.**

AVIMEJ

**Aide aux victimes d'infractions pénales
et aide à l'accès au droit**

Vous propose :

- un accueil personnalisé ;
- une information sur vos droits (autorité parentale, séparation, contrats, successions, logement, déroulement de la procédure pénale, modes d'indemnisation...);
- l'aide à l'obtention d'un avocat selon vos ressources ;
 - une orientation vers des services spécialisés ;
- un soutien psychologique.



**Toutes les informations
sont confidentielles et gratuites**

ANTENNE DE JUSTICE SUR R.D.V.

19, rue du Docteur Naudier - Lagny-sur-Marne

Tous les mercredis à partir de 14 heures.

Tous les jeudis de 10 heures à 12 h 30

et de 13 h 30 à 18 h 30.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous :

Tél. : 01.64.12.74.00.

LES HIRONDELLES ONT DU MAL A FAIRE LE PRINTEMPS

LES CHANGEMENTS de saison font revenir la nostalgie à tire-d'aile " *Qu'ils sont exquis les souvenirs des anciens printemps !* écrivait déjà en 1884 Guy de Maupassant. *Il faisait un temps admirable. Le ciel tout bleu s'étalait sur la ville, plein de soleil et d'hirondelles.* " En 2005, le soleil est toujours là et plus que jamais, si l'on en croit les théories sur le réchauffement climatique.

Les hirondelles, en revanche...

Les messagères des beaux jours se font chaque année plus discrètes. Des comptages évoquent une baisse de 50 % des effectifs depuis une quinzaine d'années.

Guy Jarry, chercheur au Muséum d'histoire naturelle, estime qu'il reste *aujourd'hui " 20 % de ce qu'était la population d'il y a 40 ans "*. Bref, les hirondelles font de moins en moins le printemps.

Les explications de cette érosion varient avec le mode de vie des cinq espèces recensées en France. " *Ces oiseaux sont de grands consommateurs d'insectes. Ils souffrent du traitement des cultures* ", assure Jean Sériot, membre de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et coauteur d'un ouvrage sur l'élégant volatile (Les Hirondelles, avec Dana Alvens, Ed. Delachaux et Niestlé, 25 €)

Le recul des troupeaux enveloppés de mouches et la progression des grandes cultures arrosées de pesticides ont raréfié la provende à becqueter.

Les architectures modernes, lisses et hermétiques, interdisent les refuges. " *L'hirondelle est un animal sauvage qui vient se mettre sous la tutelle de l'homme* ", explique M. Jarry. Mais aujourd'hui l'homme n'hésite pas à



détruire les nids qui déshonorent sa demeure. Il ravale les façades, ferme son garage à double tour et aménage ses greniers. Affaibli par son long périple, la voyageuse trouve souvent porte close.

Pour cause de fientes, les hommes se montrent de plus en plus ingrats avec cet oiseau naguère classé " utile ". Sans être menacée, l'hirondelle est aujourd'hui considérée comme espèce à protéger. Les ornithologues conseillent de leur ménager des recoins. Car l'hirondelle, animal social, fidèle en amour et en amitié, aime retrouver son nid d'une année sur l'autre. La preuve : " *Des témoignages fiables, relève M. Jarry, racontent qu'elle vient parfois se signaler au propriétaire afin qu'il lui ouvre le bâtiment où elle avait niché l'été précédent.* "

Benoît Hoquin

CHÈQUE CULTURE ILE-DE-FRANCE : 5 €



Lycéens et apprentis, la Région Ile-de-France vous propose d'assister à des spectacles (concerts, danse, théâtre, cirque) pour la somme de 5 € seulement !

Plus de 200 salles de spectacles et festivals partenaires.

1000 spectacles proposés : rap, world, rock, groove, électro, chanson, opéra, récital, danse contemporaine et classique, théâtre, one-man shows, marionnettes, cirque...

Le chéquier culture s'adresse exclusivement aux lycéens et aux apprentis d'Ile-de-France.

Désormais, pour connaître les spectacles, et commander votre chéquier, consultez :

www.chequeculture.iledefrance.fr

le nouveau site web spécialement conçu pour vous !

BONUS LIVRE ! A noter : pour toute commande de chéquier culture, vous recevez un **bonus livre** de 8 € à échanger chez les libraires partenaires (vous recevrez la liste en même temps que le chéquier culture).

TAILLE DES ARBRES ET DES HAIES



Les haies végétales et les arbres des propriétés riveraines ou voisines des voies publiques et des passages piétonniers **DOIVENT ÊTRE TAILLÉS RÉGULIÈREMENT** afin que les automobilistes ne deviennent pas des auteurs involontaires d'accidents et que les piétons ne soient pas gênés, ni ne risquent pas d'être blessés par des branchages dépassant des clôtures.

IMPORTANT : tout arbre ou haie végétale ne doit pas dépasser 2 mètres de hauteur en limite séparative (sauf accord écrit de votre voisin) et être planté au minimum à 0,50 m de cette limite. La meilleure période pour tailler les haies de conifères sont les mois commençant par un A (avril-août).

A TOUS LES CHANTELOUPIENS

RAPPEL



HEURES DE TONTES

Jours ouvrés

de 7 heures à 20 heures.

Samedis

de 9 heures à 12 heures
et de 15 heures à 19 heures.

Dimanches et jours fériés

de 10 h 30 à 12 heures.

GAZON MAUDIT

Le ramassage des déchets ménagers est effectué le mardi et le vendredi matin. La société Polyurbaine accepte de se charger des coupes de gazon, mais nous vous demandons de ne pas sortir plus de deux sacs à chaque ramassage. Pensez à les répartir sur plusieurs passages. Vous comprendrez que les camions-bennes sont prévus pour un certain cubage, et qu'en augmentant la multiplicité des déchets, la société ne peut assurer sa tâche.

D'autre part, un cubage important de déchets verts détériore le fonctionnement de l'usine d'incinération.



La 27^e exposition de peinture et de sculpture

UN AUTRE REGARD

L'exposition de peinture de Chanteloup n'a pas drainé la foule des amateurs aperçus au fil des années précédentes.

Les raisons en sont sans doute multiples. Toutefois, l'impression ressentie par beaucoup au premier coup d'œil, suffit peut-être à l'expliquer, en ce qu'elle traduit le désappointement d'un public habitué à des accrochages plus consensuels.

Le terme, devenu conventionnel, a montré son efficacité à organiser les hiérarchies.

Il ne saurait toutefois caractériser la démarche sensible d'un Frédéric HOLUBOWSKI sous prétexte d'expression picturalement minimaliste et donc rebelle à l'égard des goûts statistiquement les plus partagés.

Elle dépasse, à l'évidence, ce

calcul, si l'on veut bien la voir portuse d'une richesse, dont les lacérations verticales de son « Sisyphé III » laissent entrevoir le bouillonnement comme à travers des meurtrières. C'est celui d'une jeunesse, gonflée de sève et d'espoir, qui sait s'approprier les influences caractéristiques de notre temps en tentant d'éviter certains tics et ainsi se refuser à admettre que tout aurait été dit ou fait, qu'il n'y aurait plus que des maîtres à penser, à émouvoir et qu'il n'y aurait plus qu'à décliner.

Les flamands de Claudine LEFEBVRE auraient pu, à l'inverse, apparaître hors sujet, tant l'approche du thème paraît différente. Pourtant, il n'est pas interdit d'y voir, à côté de la verticalité des échassiers qui se dégage d'une vibration impres-

sionniste de tons bleu, une conscience, telle que savent en avoir les poètes, d'un ordonnancement géométrique de la vie dans sa structure infime.

Michel LAVERGNE, en enchantant de tons délicatement exotiques la verticalité radicale de sa forêt, aussi bien que Jean-Claude GIBERT par ses réminiscences de Nicolas de Staël dans sa manière de travailler la matière, ont su nous convaincre de la vigueur de leur inspiration.

Il resterait à compléter et à conclure à personne plus qualifiée, s'il ne paraissait nécessaire de souligner que le parti-pris, cette année, par les organisatrices était lourd de risques et d'espérer le débat porteur d'émulation.

Un Chanteloupien.

LE LOTO DE LA CAISSE DES ÉCOLES



Pour la deuxième édition du loto de la Caisse des Écoles, plus de 130 joueurs se sont retrouvés ce dimanche 10 avril dans la salle des fêtes.

A la grande satisfaction de l'équipe organisatrice de nombreux enfants de Chanteloup accompagnés de leurs parents pour les plus jeunes ont répondu présents.

Entre « quine » et « cartons pleins », la journée s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.

Les bénéficiaires aideront à financer en partie le projet mathématique en maternelle et les sorties scolaires en élémentaire.

Nous remercions nos partenaires commerçants ainsi que les Chanteloupiens pour leurs dons.

Maryse Théault,
Adjointe au maire,
Présidente par délégation.



LES ÉLUS SOUTIENNENT LES ASSOCIATIONS

Les associations font partie intégrante de la vie communale. Elles contribuent largement à l'animation de notre village et aux rencontres entre les Chanteloupiens. C'est pourquoi, comme toujours, le conseil municipal a décidé de maintenir son aide aux associations et la prise en charge des photocopies pour leurs besoins. Détails ci-dessous.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	PHOTOCOPIES
Foyer rural	750 €	2500
ASC	2200 €	5000
Dojo	1450 €	1500
FCCM/VFF	1300 €	0
Club du Moulin	950 €	3000
Maquettes Club	300 €	1000
Petite enfance	18595 €	2000
Amical du personnel	1235 €	0
Aide et soins à domicile	2442 €	0

De plus, 500 photocopies sont pris en charge par la mairie pour les parents d'élèves.

Viviane Lomas,

Déléguée à la vie associative



AU SERVICE COMMUNAL DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

La 27^e exposition de peinture et de sculpture : nouveau thème - nouveau public



La 27^e exposition de peinture et de sculpture qui s'est déroulée du 12 au 20 mars a fermé ses portes après avoir reçu de nombreux visiteurs et surtout l'ensemble des Loupiots des écoles maternelles et élémentaires accompagnés par leur maître d'école. Quelques artistes-exposants comme Anne Parmestre ou Anne Vacher ont généreusement offert de leur temps en recevant les enfants, en les guidant à travers l'exposition, en soulevant la thématique « La géométrie dans l'art ».

A ce titre, ce sujet a suscité de nombreuses remarques puisque un langage pictural nouveau a été abordé : l'art abstrait. Nouveau pour la commune mais thème qui existe depuis fort longtemps. Certes, il est plus difficile à apprécier puisqu'il ne touche pas à la représentation réaliste, mais ce n'est pas pour cette raison qu'il faut le négliger, voir ne pas le traiter.

Cette confrontation à cet art a déclenché chez certains adultes et enfants un fort engouement et une curiosité certaine alors que, pour d'autres, un

certain rejet s'est manifesté face à quelques toiles comme la série de « Croix » d'Irène Quesnay. Cela se comprend aisément, cependant le rôle d'un Service communal de la culture ne doit-il pas présenter l'« Art » dans sa globalité et ne se doit-il pas d'initier une population la plus large possible ?

Néanmoins, afin de tenir compte de l'ensemble des avis concernant cette exposition, l'année prochaine, deux manifestations d'art plastique seront présentées. Pour celles et ceux qui restent plus sensibles à un art figuratif, ils pourront apprécier à la 28^e exposition dans la salle des fêtes Van-Dongen. Parallèlement, nous envisageons, dans la salle Madeleine-Bernier, de présenter occasionnellement, des artistes « avant-gardistes ».

Alors, à toutes et à tous, je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

Je tiens encore à remercier les exposants, les bénévoles, le Centre de loisirs, les écoles et la municipalité, les ouvriers communaux, les sponsors pour leur contribution à la bonne réalisation de cette exposition.



SPECTACLES DE FIN D'ANNÉE

Vendredi 20 mai : spectacle théâtre adultes à 20 h 30.

Samedi 21 mai : spectacle théâtre ados-enfants à 19 h 30.

Samedi 4 juin : audition de musique à 14 heures.

Dimanche 5 juin : spectacle danse contemporaine - Arts plastiques à 15 heures.

Mercredi 22 juin : Examens de musique.

Samedi 25 juin : pré-inscriptions aux activités culturelles de 14 heures à 17 heures.

COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES



Création de cours d'Anglais pour adultes d'1 h 30 avec Jane Ashelby, le jeudi à 19 h 30.

Tarifs : 85 € par trimestre pour les Chanteloupiens ou 95 € pour les extérieurs.

Pour toutes infos, vous pouvez contacter Cécile Benattar au 01-64-12-74-54.

DANSE CONTEMPORAINE

Nous tenons à remercier Isabelle Guillaume, pour son exposé sur la danse contemporaine le mercredi 20 avril dernier.

INFO

En septembre prochain, les cours des activités culturelles devront être constitués au minimum de 8 personnes à jour de leur règlement. Faute de quoi les cours seront supprimés ou pas créés.

responsable du service culture.

FÊTE COMMUNALE

DIMANCHE 1^{er} mai



BROCANTE



Toute la journée

- Animations musicales
- Nombreux stands de dégustation
- (*frites, merguez, crêpes, gâteaux, boissons ...*)



Fête foraine les 30 avril et 1^{er} mai

SAMEDI 7 MAI



MARCHÉ AUX FLEURS



Vente de fleurs par les Amis des fleurs

De 8 heures à 18 heures

Sous la halle des Rencontres

INFORMATIONS DU FOYER RURAL

Solidarité ASIE



Nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait parvenir des dons pour l'ASIE du Sud. Tous les chèques ont été remis à la Croix Rouge Française. La somme totale des dons ainsi envoyés a été de 1 061,22 €
Merci pour votre générosité.

Assemblée générale du Foyer rural

Nous avons lancé un appel à candidature pour le bureau de l'association par le biais de ce journal il y a plus de six mois. Aucune candidature pour la reprise des quatre postes à pourvoir.

Lors de l'assemblée générale, l'ancien bureau est donc resté en place pour ne pas pénaliser les sections qui dépendent de cette association.

Il a été décidé que :

- Le Foyer rural organise cette année la brocante avec deux autres associations DOJO et Maquette Club.
- Le bureau actuel de l'association Foyer rural n'organisera que cette manifestation pour l'année 2005.

Vous pouvez toujours nous contacter pour reprendre en charge bénévolement cette association : 06.89.40.66.53.

Evelyne Del Frade.

INSCRIPTIONS BROCANTE

Foyer Rural
DOJO Chanteloup Club
Maquette Club
ASSOCIATION LOI 1901

La BROCANTE
aura lieu
le 1^{er} MAI 2005



Manèges, stand Restauration

*Les inscriptions pour la brocante se dérouleront
à la maison pour tous*

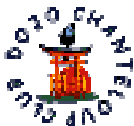
Le 25 AVRIL 2005 de 20 heures à 21 heures.

Pour obtenir des places, un numéro de pièce d'identité nous est demandé par la préfecture de Seine-et-Marne.

Sans votre numéro, nous ne pourrions pas vous attribuer de places.

Merci de votre compréhension.

Renseignement: 06.89.40.66.53



DOJO CHANTELOUP CLUB

UNE FIN DE SAISON OLYMPIQUE

Le Dojo Chanteloup Club organisera le samedi 25 juin à 15 h 30 son traditionnel spectacle de fin de saison avec la remise des ultimes grades de cette saison. Notre club, en ce moment, participe activement aux compétitions du secteur nord de la Seine-et-Marne. Le travail étant toujours payant nous nous félicitons de la qualification à la phase finale des Championnats de Seine-et-Marne de Kévin Marois qui termine 5^e et sort des qualifications dans la catégorie benjamins, phase finale ou nous retrouverons Charlotte Gérardin, Marilie Tison et Jessica Eynard trois autres benjamines qui défendront les couleurs de Chanteloup-en-Brie les 16 et 17 avril 2005 au Dojo Régional du Mée-sur-Seine.

Après Thorigny-sur-Marne, nous nous déplacerons à Vaires-sur-Marne, Noisiel, Mormant et Le Mée-sur-Seine, de quoi faire briller nos Judokas Chanteloupiers sur les tatamis de Seine-et-Marne.

Enfin, je terminerai sur la naissance d'une grande nouveauté pour la prochaine saison, c'est la création d'un cours d'initiation à partir de 4 ans la saison prochaine, mais nous aurons sûrement l'occasion d'en parler prochainement.

En attendant n'hésitez pas à nous rendre visite sur notre site www.dojochanteloup.com.

A bientôt.

Dominique Bizot,
Président du Dojo Chanteloup Club.

UNE CHANTELOUPIENNE A L'HONNEUR

Madeline LEROY a mis Chanteloup-en-Brie à l'honneur en finissant championne de Seine-et-Marne en judo dans la catégorie minimes - de 40 kg le samedi 22 janvier 2005 au Mée lors des championnats de Seine-et-Marne.





A L'A.S.C.



KARATÉ : MARTIN ET MUSTAPHA QUALIFIÉS POUR LA COUPE DE FRANCE

En championnat de ligue, la section KARATE de l'A.S.C. continue à représenter brillamment les couleurs de Chanteloup-en-Brie.

Les résultats de nos jeunes karatékas témoignent de leur travail et de leur assiduité aux cours :

Martin Volland, médaille d'argent en kata pupille, médaille d'argent en kumité pupille, qualifié en coupe de France dans les deux disciplines ;

Mustapha Benamrouche, médaille d'argent en kumité pupille, qualifié en coupe de France ;

Imen Benamrouche (cat. pupillette) et Kylian Bonhème (cat. Poussin), 5^e en kumité qualifiés en coupe I.D.F. qui a eu lieu le 20 mars dernier ; Kylian,



pour ses premières compétitions officielles, a su combattre avec maîtrise et rapporte une belle médaille de bronze à Chanteloup-en-Brie.

Imen, ne démérite pas et termine 5^e. Toutes nos félicitations, car le niveau de compétition en I.D.F. est élevé et nécessite une concentration soutenue.

Prochain rendez-vous en avril pour la Coupe de France où Martin et Mustapha essaieront de conquérir un podium pour leur Commune et pour l'A.S.C.

Renseignements :

Tél. : 01-64-02-82-40.

Email : asckarate@hotmail.com

CROSS DECHANTELOUP EN BRIE Dimanche 6 février 2005

Pour la dixième édition du cross de Chanteloup, 200 coureurs de 6 à 73 ans ont répondu à l'invitation de l'A.S.C. afin de s'affronter dans la bonne humeur sur les six courses prévues au programme.

Un soleil radieux a marqué cette matinée nous faisant oublier la fraîcheur. Quarante enfants de Chanteloup ont participé à cette épreuve sportive, dont certains ont réalisé de très belles performances.

Un prix spécial a été décerné à M. Rakorsky Jean pour avoir couru, à 73 ans, « le cross long » en 58 minutes et nous a promis d'être là l'an prochain.

Les récompenses ont été remises par M. Willaume Gérard, maire de Chanteloup-en-Brie ainsi que par M^{me} Munier Pierrette et M. Oulés Marcel, adjoints au maire.

Il est à souligner la performance de M. Thimonier Axel, non content d'avoir gagné le « cross court » de 5 400 m, a enchaîné aussitôt par le « cross long » de 8 900 m qu'il a également remporté. On peut dire qu'aujourd'hui Thimonier avait le vent en poupe.

Un grand Bravo à tous les participants et un grand merci à tous les bénévoles qui, dans le froid, ont su par leur dévouement contribuer à ce que cette réunion sportive soit une réussite.

Résultats :

Course 1 École athlétisme 800 m

1^{er} PIORKOWSKI Benjamin CS Meaux, 2^e GARCIA Doria MEGA, 3^e ROELTOEN Vivian MEGA.

1^{ère} CISSE Minthy CS Meaux, 2^e VENANCIO Laura Torcy Chelles, 3^e FERREIRA Mélanie MEGA

Course 2 Poussins (es) 1 200 m

1^{er} FAUGERE Alexis CS Meaux, 2^e Guérin Théo CS Meaux, 3^e VILCHIEN Romain MEGA

1^{ère} GAUTRAT Marie MEGA, 2^e PORCHET Clothilde CS Meaux, 3^e VOUSEN Debby CS Meaux

Course 3 Benjamin(es) 1 600 m

1^{er} SALLES Pascal Torcy Chelles, 2^e GAVAZZI Kenny Bussy, 3^e SURMON Guillaume MEGA

1^{er} GEORGE Clothilde Bussy, 2^e SAVOY Julia Bussy, 3^e TENGA Kanel Chanteloup

Course 4 Minime 2 200 m

1^{er} LEGRAND Romain Bussy, 2^e CASTILAN Mathieu Bussy,

3^e SIMON Pierre-Emile MEGA

1^{ère} TOUMLILT Sarah Bussy, 2^e GEORGES Chloé Bussy, 3^e DUFOSSE Elodie Bussy

Course 5 Cross court 5 400 m

1^{er} THIMONIER Axel Torcy Chelles, 2^e ZABAIRI Karim Chanteloup, 3^e ROSEMOND Kévin Torcy Chelles

1^{ère} RIO Camille Bussy, 2^e FONTAINE Nathalia Bussy, 3^e DURAND Véronique Torcy Chelles

Course 6 Cross long 8 900 m

1^{er} THIMONIER Axel Torcy Chelles, 2^e VICTOR José Crosne, 3^e COTHOUIS Bertrand Bussy

1^{ère} LARREGOLA Martine Torcy Chelles, 2^e BALLAND Juliette Montfermeil, 3^e PATRONOFF Sonia Lesches

Luc Théault et Alain Roblot,

Président et vice-président de l'A.S.C.



A l'Amicale du personnel de Chanteloup-en-Brie

SOIRÉE PAËLLA

Le samedi 9 avril dernier, l'Amicale du personnel de Chanteloup-en-Brie a organisé sa soirée paëlla qui a remporté un vif succès, réunissant plus d'une centaine de convives en la salle Van-Dongen.

L'Amicale du personnel de Chanteloup-en-Brie remercie tous les participants et leur donne rendez-vous l'année prochaine.



VENTE DE BOIS LE 21 MAI

L'Amicale du personnel organise samedi 21 mai à partir de 9 heures une vente de bois aux entrepôts de l'atelier municipal rue des Terres-Fortes.

40 € le stère limité à 2 stères par famille (sans livraison).

Les bénéfices de la vente iront au profit de DARFOUR et HAÏTI.

Urgence au Darfour [Soudan],

Depuis le début du conflit au Soudan, au moins 100 000 réfugiés, femmes et enfants pour la plupart, sont arrivés à l'Est du Tchad fuyant les combats qui ravagent la région du Darfour à l'Ouest du pays.



En effet, l'UNICEF ne lançant plus de nouvelles sollicitations pour l'Asie du Sud, nous souhaitons soutenir deux causes :



Urgence dans les Caraïbes après le passage des tempêtes tropicales

En Haïti, à la suite du passage de Jeanne, on compte près de 2000 morts, 250 000 personnes sont sans abri dont 125 000 enfants.

Virginie Faveron,
Présidente de l'Amicale.



**AUTOMOBILISTES
SOYEZ SYMPAS
LAISSEZ LES TROTTOIRS
AUX PIÉTONS !**

PROMENONS-NOUS DANS MARNE-ET-GONDOIRE

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

ENTRE NATURE ET CULTURE, A
20 MINUTES DE PARIS...

Au cœur de la Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire offre aux regards curieux de ses promeneurs un patrimoine riche et diversifié. Un sentier, un chemin, un moulin, un lavoir, une histoire, une rencontre, une émotion... C'est ainsi que 400 personnes ont découvert, l'année dernière, au cours des huit promenades proposées par l'Office de Tourisme, un territoire authentique. Pour la deuxième année, les habitants passionnés des villes et villages de Marne-et-Gondoire vous accueillent et vous guident dans une atmosphère conviviale au travers de l'histoire locale. Ces promenades gratuites et ouvertes à tous durent 2 heures et se terminent par un verre de l'amitié offert par la municipalité.

Calendrier 2005

Dimanche 10 avril	Conches-Guermantes
Dimanche 17 avril	Jossigny (rdv au moulin)
Dimanche 5 juin	Saint-Thibault-des-Vignes
Dimanche 19 juin	Collégien
Dimanche 3 juillet	Chanteloup-en-Brie
Dimanche 10 juillet	Dampmart
Dimanche 18 septembre	Carnetin
Dimanche 25 septembre	Bussy-saint-Martin
Dimanche 2 octobre	Gouvemes

Nous vous donnons rendez-vous à 9 h 45 devant les mairies (sauf Jossigny) des communes participantes.



de Marne-et-Gondoire
1, place de la Fontaine
77400 Lagny-sur-Marne.
Tél.: 01-64-02-15-15

Mail :

officedetourisme@marneetgondoire.fr

et sur le site internet

<http://www.marneetgondoire.fr/ot>

MARNE-ET-GONDOIRE UN FESTIVAL NOVATEUR EN SEINE-ET-MARNE

Les 21 et 22 mai prochains

Au cœur de grands espaces naturels, dans le domaine de Rentilly, Marne-et-Gondoire vous invite à son **second festival**, « **Prin Temps de Paroles** ».

En 2004, au cours de la première édition du festival, 4 000 personnes déambulaient dans le parc à la rencontre des artistes.

Cette année 2005 s'ouvre aux initiatives les plus farfelues et originales.

Les bassins du parc à la française transformés en scène théâtrale accueilleront une adaptation de la « Tempête » de Shakespeare.

Entre patrimoine historique et arts contemporains, entrez dans un univers singulier où se déploie une programmation éclectique.

Vous aimez le théâtre vivant, les arts de la rue, la danse contemporaine, les contes, les spectacles pour enfants..., venez partager ce week-end de convivialité et de plaisir.

SAMEDI 21 MAI *Entrée libre*

Ouverture du festival à 19 h 30

Tous les spectacles auront lieu dans le parc à la française, ouvert uniquement pour le festival.

« Toujours les mêmes » une chorale composée de 35 artistes – **19 H 00**

Bernard Massuir, un chanteur-musicien burlesque – **21 H 00**, et pour clore la soirée,

Compagnie CIE NÖ "JUTTA" – **22 H 30**

DIMANCHE 22 MAI *Entrée libre*

Spectacles se joueront dans le parc à l'anglaise et celui à la française (ouvert uniquement pour le festival)

Dès 11 h 30, venez pique-niquer à l'ombre des arbres du parc de Rentilly et rencontrer les artistes qui se produiront l'après-midi. Une vingtaine de spectacles et d'animations, pour tous les âges, dès 14 heures.

PRE-PROGRAMME

Spectacles dans les bassins du parc à la française

Théâtre : - « *Les fous de bassin* » - Cie Au cul du loup – Quentin Ogier et Dominique Montain

Danse : - Danse contemporaine – Karine Thevenot

Spectacles dans le parc à l'anglaise

Théâtre :

- « *VolPino* » - Théâtre du Risorius (en fants)
- « *La sorcière du placard à balai* » - Théâtre de la forêt – Pierre Gripari - lecture
- Théâtre de la forêt – Raymond Queneau – lecture
- « *Aurore et crépuscule* » de Nietzsche – Théâtre Éphéméride

Danse :

- Danse contemporaine – Karine Thevenot avec des amateurs de Collégien et Lagny

Contes :

- « *Les arbres à voyelles* » - Contes - Geneviève Bayle Laboure (en fants)

Conférences :

- Conférence sur la philosophie ou l'histoire de l'art
- Conférence sur l'art des jardins avec la compagnie drôle d'hydraule

Chansons :

- Musicien / Chanteur - Bernard Massuir
- « *Son-Nat pour Printemps* » - Musicien – Hujo Barré
- « *Riches et Célèbres* » - Chorale – Chant

Plasticiens :

- « *L'Abécé d'art* » - Platicien - Gilles Pennaneac'h
- « *Grains de terre* » - Platicien – Marie-Laure Griffé
- « *Les chiens* » - Platicien – Pierre-Louis Valence

Ateliers pour enfants :

- « *La petite fabrique ambulante* » - Luc Brevart
- « *Atelier livres-objets* » - Joanna Mico
- « *Mettre en pot les mots* » - Sophie Nathan
- « *Voyage au pays des bleus* » - Edition du Centre Pompidou – Collection Zigart
- « *Création de la BD* » - Anne-Sophie Servantie

Coin des Bouquins :

- Librairie Beaubourg - Espace livres / auteurs
- « *Le coupe papier* » - Espace livres / auteurs - Théâtre pour adultes et enfants
- Pique-nique littéraire – Cie Art Tout Chaud
- « *L'école des loisirs* » - Livres jeunesse – Librairie Marqu' ta page
- Vieux livres sur l'histoire de la région - Cédric Maloine.



ÉTAT CIVIL



*Nous leurs souhaitons
tous nos vœux
de bonheur :*

Nathalie Pedron
et Philippe Berenguer..... le 9/04/2005



Ils nous ont quittés :

Denise Baillyle 11/02/2005
Dolorès Godofredo.....le 14/02/2005
Nelly Gosselinle 10/03/2005
Odette Botzle 25/03/2005
Léontine Galloisle 09/04/2005



MESSES

À l'église Saint-Eutrope
tous les dimanches à 9 h 30.

Dr DRUET-CAZAS Françoise
48, avenue de la Jonchère
77600 CHANTELOUP-EN-BRIE

☎ : 01.64.02.03.97

MÉDECIN GÉNÉRALISTE
Conventionné Secteur 1

Organisation de la permanence :

Les samedis après-midi, dimanches et jours
fériés de JOUR uniquement.

Composer toujours notre
N° unique : 01-64-30-64-30

Notre secrétariat vous indiquera et
préviendra le médecin de garde de votre
venue à son cabinet en consultation
uniquement.

En dehors de ce cas et toutes les nuits, en
cas d'urgence grave ou ressentie, veuillez
composer le 15.

CHRISTINE NACHEF

Pédicure - Podologue - Infirmière

Vous fait part de l'arrêt de son activité pro-
fessionnelle de pédicure podologie au cabi-
net de soins de la gare et vous demande de
vous reporter en toute confiance à

ADELINE

DE SAINT-ETIENNE

Pédicure - Podologue diplômée d'état

Qui la remplace depuis le 1^{er} janvier 2005

En revanche, Christine Nachef continue son
activité d'infirmière libérale.

Cabinet de Soins de la gare

9, rue de la Gare - Pomponne
77400 Lagny-sur-Marne
Tél. : 01-64-30-81-25
Port. : 06-89-44-31-22.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



" Dis-moi ce que tu lis, je te
dirai qui tu es." Il est vrai.
Mais je te connaîtrai mieux si
tu me dis ce que tu relis.

François Mauriac.

Heures d'ouverture :

Mercredi de 14 h 30 à 17 heures,
Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30.

La bibliothèque sera fermée du samedi
23 avril au 10 mai.

Yvette Genteur.



PHARMACIE LAMONTAGNE

60^{ter}, avenue de la Jonchère
77600 Chanteloup-en-Brie
Tél./Fax : 01-60-31-15-24



OUVERTURE

le lundi de 14 heures à 20 h 30
du mardi au samedi
de 9 heures à 20 h 30
en journée continue.

Pharmacie de garde

- du samedi 20 heures au dimanche
20 heures,
- de la veille du jour férié 20 heures
au lendemain 20 heures.

Par décision du Syndicat des Pharma-
ciens, les tours de gardes ne sont plus
communiqués aux mairies. **Vous devez
désormais vous renseigner au :**

**Commissariat de police
9, allée Vieille-et-Gentil
Lagny-sur-Marne.
Tél. : 01-64-12-68-68.**

Calendrier de collecte des déchets
Chanteloup en Brie
Les services ne sont pas assurés le 1^{er} Mai

Ordures ménagères	Mardi et Vendredi	Les poubelles doivent être sorties le matin même.
Collecte sélective	Jeudi	Bacs verts : verre Bacs jaunes : plastique, papiers, cartons
Encombrants	20 juin 2005	
Déchets toxiques	Déchetterie	PRATIQUE Piles électriques boutons, cartouches d'imprimantes : Récepta-les s'ont à votre disposition en mairie.
Déchets verts	Déchetterie	

Exemples de déchets à porter directement par vos soins à la déchetterie : gravats végétaux, huiles de vidange, batteries peintures...

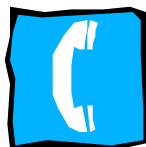
Déchetteries du SIETREM Croissy Beaubourg - St Thibault des Vignes		
Horaires d'ouverture	du 1 ^{er} octobre au 31 mars	du 1 ^{er} avril au 30 septembre
lundi - mercredi	9h00 - 13h30	9h00 - 13h00
mardi - jeudi - vendredi	13h00 - 17h00	15h00 - 19h00
samedi	9h00 - 12h00 13h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 19h00
dimanche	9h00 - 13h00	9h00 - 13h00

- Se présenter à chaque fois
au gardien muni
d'une pièce d'identité
et d'un justificatif
de domicile.
- L'accès est réservé
aux seuls particuliers
- Fermeture
les jours fériés

SIETREM
3, rue du Grand Pommeraye
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes
fax : 01 64 30 11 00

Un doute, une question
N°Vert 0800 770 061

DU NOUVEAU A LA MAIRIE DECHANTELOUP-EN-BRIE



Depuis le 23 avril dernier, la mairie de Chanteloup-en-Brie s'est équipée d'un autocommutateur.

numéro unique le 01-64-12-74-50 ou par les lignes directes (*voir tableau ci-dessous*).

Vous pouvez maintenant joindre directement le service de votre choix avec un

Virginie Faveron,
Responsable de la communication.

A CONSERVER - A CONSERVER - A CONSERVER...

AUTOCOMMUTATEUR			01-64-12-74-50
Services	Choix des services	Lignes directes	Adresses mail
<ul style="list-style-type: none"> ▪ État-civil ▪ CCAS 	1	01-64-12-74-50	secretariat@mairie-chanteloup-en-brie.fr
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilité ▪ Facturation périscolaire 	2	01-64-12-74-51	comptabilite@mairie-chanteloup-en-brie.fr
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture 	3	01-64-12-74-54	culturechanteloup.e.b@wanadoo.fr
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme ▪ Cabinet du Maire et des Adjoints 	4	01-64-12-74-52	urbanisme@mairie-chanteloup-en-brie.fr
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication ▪ Informatique 	5	01-60-31-05-91	mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Secrétaire de mairie 	6	01-64-12-74-50	secretariat@mairie-chanteloup-en-brie.fr

A CONSERVER - A CONSERVER - A CONSERVER - A CONSERVER - A CONSERVER...

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi..... 17 heures à 19 heures
 Mercredi.....9 h 30 à 12 heures
 14 heures à 17 heures
 Vendredi.....9 h 30 à 12 heures
 Samedi (uniquement l'état-civil)...
9 h 30 à 12 heures

Secrétariat : 01-64-12-74-50
 Comptabilité : 01-64-12-74-51
 Service culturel : ... 01-60-31-10-48
 Périscolaire : 01-64-12-74-57
 Cabinet du Maire
 et urbanisme : 01-64-12-74-52

Internet : www.mairie-chanteloup-en-brie.fr
 Webmaster : 01-60-31-05-91 - E-mail : Mairiechanteloup.e.b@wanadoo.fr



BULLETIN COMMUNAL
 D'INFORMATION
 ET DE LIAISON
 (Diffusion gratuite)

Directeur de la publication :
 Gérard Willaume.

Comité de rédaction et
 conception : Pierrette Munier,
 Maryse Théault, Catherine
 Akeroyd, Marcel Oulés,
 Jean-Pierre Nicol.

Coordination :
 Virginie Faveron
 Tél. : 01-60-31-05-91

Impression : Script Laser
 Dépôt légal : 1980-3